

*Le Ministre des Transports, de l'Équipement,  
du Tourisme et de la Mer*

**COPY**

Paris, le 05 JUIL. 2006

référence : CP 006007567

Monsieur le Président,

La réalisation de l'autoroute A.45 répond à des enjeux importants sur lesquels vous avez bien voulu appeler récemment mon attention. Je tenais donc à vous informer que j'ai décidé aujourd'hui d'approuver les études d'avant-projet sommaire de cette opération.

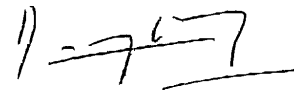
Cette décision prise conformément au calendrier que j'ai annoncé à la fin de l'année 2005 permettra de lancer l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'autoroute d'ici la fin de cette année.

Cette nouvelle autoroute doit notamment permettre de soulager l'A.47, autoroute proche de la saturation qui n'offre donc pas un niveau de service satisfaisant et qui ne dispose pas d'itinéraire alternatif performant. L'A.45 offrira ainsi une nouvelle liaison de qualité entre Saint-Étienne et Lyon et contribuera au rééquilibrage vers l'Ouest de l'aire métropolitaine.

Je tiens également à souligner que l'autoroute A.45 s'inscrit dans un programme plus large comprenant notamment l'amélioration de la fluidité des échanges entre les autoroutes A.450 et A.7 au droit de Pierre-Bénite et la requalification de l'autoroute A.47 entre Saint-Chamond et Givors.

Enfin, l'enquête publique de l'A.45 sera l'occasion de recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs concernés, et notamment le vôtre, afin d'enrichir la qualité des études à conduire avant la mise en concession de la nouvelle liaison dont la mise en service est prévue à l'horizon 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique PERBEN

Monsieur Patrick MARTIN  
Président du MEDEF Rhône-Alpes  
MEDEF Rhône-Alpes  
60, avenue Jean Mermoz  
69373 Lyon Cedex 08

*Hôtel de Roquetaure  
246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris*